

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 22
Votants 27
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 14 décembre

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Pierre MARCOUX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX à Sébastien OLIVIER, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Cyril RONZE à Gérard DI FRUSCIA, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2023_12_18

OBJET : CONVENTION DE PRISE EN CHARGE – COFFRET E-BOO – SERVICE D'URGENCES

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5111-1 et L.5111-1-1 ;

Vu le projet de convention ayant pour objet le partage des charges d'installation et de fonctionnement du système HIS dans le cadre d'une mutualisation entre les communes de Saint-Georges Haute-Ville et Saint-Romain-le-Puy,

Considérant que l'installation d'un coffret E-BOO sur le terrain de football engazonné de Saint-Georges-Haute-Ville, permet d'améliorer les conditions d'atterrissage de nuit des hélicoptères des services de secours,

Après en avoir discuté et délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

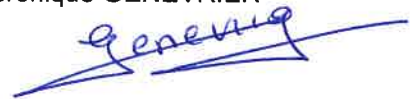
- **approuve les modalités de la convention à intervenir avec la commune de Saint-Georges-Haute-Ville. Cette convention a pour objet le partage des charges d'installation et de fonctionnement du système HIS (jointe en annexe),**
- **approuve la prise en charge des dépenses engagées pour le fonctionnement du service au prorata du nombre d'habitants,**
- **autorise Madame le Maire à signer ou son représentant la convention relative à ce dossier ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 19 décembre 2023

Le Maire
Annick BRUNEL



La Secrétaire de séance,
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

